



# Complémentaire santé solidaire

- C'est quoi ?
- Pour qui ?
- Comment ça marche ?



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



**CNMSS**  
L'engagement au service  
des militaires

## C'est quoi ?

Le **1<sup>er</sup> novembre 2019**, la Couverture maladie universelle complémentaire (CMUC) et l'aide pour une complémentaire santé (ACS) deviennent la **Complémentaire santé solidaire**.

C'est une aide pour payer mes dépenses de santé si j'ai des ressources modestes. Elle peut couvrir tous les membres de mon foyer.

**Selon les ressources des 12 mois précédant ma demande, elle ne me coûte rien ou moins d'1€ par jour et par personne.**

## Pour qui ?

Les bénéficiaires de l'assurance maladie ne dépassant pas le plafond maximum de ressources.

## Comment ça marche ?

Avec la complémentaire santé solidaire, mes dépenses de santé sont prises en charge à 100 % des tarifs de sécurité sociale, **je ne paye pas :**

- le médecin,
- le dentiste,
- L'infirmier,
- l'hôpital,
- le kinésithérapeute,
- les médicaments.

Dans la plupart des cas, elle inclut également des forfaits de prise en charge, **je ne paye pas :**

- les prothèses (dentaires et auditives),
- les lunettes,
- les dispositifs médicaux.

## Contacts



- CNMSS - 83090 TOULON CEDEX 9
- 04 94 16 36 00
- [www.cnmss.fr](http://www.cnmss.fr)